



Règlement

1 - ORGANISATION

1.1 Titre

La **Transtunisienne Historique A.S.B.L.** organise du **20/09/2026** au **26/09/2026** une balade de régularité récréative pour véhicules anciens intitulée:

« Sardegna Classic 2026 »

1.2 Organisateurs

La **Transtunisienne Historique A.S.B.L.** (<http://www.SeaSunRally.com/>)
368b, Rue du Val Notre Dame 4520 MOHA BELGIUM

1.3 Secrétariat

Diane Charles

Singel, 18B - 1853 STROMBEEK BEVER BELGIUM

Tél : +32 (0) 475 / 24 41 82

e-mail: diane@seasunrally.com

1.4 Officiels de l'événement

- Responsable de la manifestation : **Pierre BARRE**
- Secrétariat de la manifestation : **Diane CHARLES**
- Centre de calcul : **José BAILLY – JB Time Concept**
- Responsables parcours : **Robert RORIFE – Pierre BARRE**
- Relation avec les concurrents : **Diane CHARLES – Pierre BARRE**
- Contrôle conformité / Tripy : **Guy PEIGNEUX**
- Camionnette bagages : **Georges TROQUAY**
- Assistance mécanique : **Pascal CANTRAINE**
- Assistance rapatriement : **Manu LAMBERT**

2 - Timing de la manifestation

- 15 décembre 2025 : Ouverture des inscriptions
- 20 septembre 2026 : Contrôle de conformité
- 21 septembre 2026 : Début de la manifestation
- 26 septembre 2026 : Fin de la manifestation

3 - Description de la manifestation

3.1 Le **Sardegna Classic** est une manifestation de régularité récréative historique internationale pour voitures anciennes, à parcours secret, basée sur la navigation routière, se déroulant sur la voie publique ouverte à la circulation, conformément aux législations en vigueur. **Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve de vitesse.** La vitesse moyenne est de 50 km/h max, dans les agglomérations elle sera de 36 km/h max. Les prises de temps sont réalisées uniquement pour s'assurer que les participants se conforment bien aux prescriptions du Code de la route et aux Arrêtés Municipaux des agglomérations traversées. Il n'y a pas de contrôles horaires (CH), les participants partent pour effectuer le parcours quand ils veulent et arrivent quand ils veulent.

3.2 Le parcours sera représenté en fléché métré descriptif et en fléché non métré très précis.

3.3 Choix de la catégorie :

'Touring' : Balade touristique sans prise de temps à votre rythme.

'Challenger' : Parcours de régularité véritablement calibré pour une compétition relax et accessible aussi aux équipages débutants.

'Regularity' : la catégorie 'reine' avec près de 30 tests de régularité sur les 5 jours de rallye.

4 - Equipages

4.1 L'équipage sera composé de minimum 2 personnes reprises sur la liste officielle des participants et ce pendant toute la durée de la manifestation.

4.2 L'équipage au complet doit se trouver à bord du véhicule pendant toute la durée de l'épreuve sauf si le véhicule est à l'arrêt, à un contrôle, en cas d'urgence ou sur ordre des commissaires.

4.3 Pendant toute la durée de la manifestation l'équipage doit se conformer aux prescriptions légales en matière de circulation routière.

4.4 Il sera interdit pendant toute la durée de la manifestation:

- de faire transporter ou de faire tirer le véhicule participant par un autre véhicule.
- de bloquer intentionnellement le passage des autres participants.
- de se comporter d'une manière incompatible avec le fair-play

4.5 Les documents à posséder sont : le carnet d'immatriculation appartenant au véhicule et portant l'adresse exacte du propriétaire et une carte verte d'assurance valable.

4.6 Un équipage en passe d'être doublé doit largement laisser le passage dès que le profil de la route le permet. L'équipage dépassant doit le faire en respectant les conditions particulières du Code de la Route et en tenant compte des conditions particulières du terrain.

5 - Admission des véhicules

5.1 Le nombre de véhicules admis à prendre le départ est de 60 toutes catégories confondues.

5.2 Seuls les véhicules immatriculés avant le 31 /12/1984 sont admis.

5.3 Le comité organisateur réserve 10 places pour des véhicules d'avant 1950

5.4 Le comité organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un véhicule sans en donner la raison. Si la candidature n'est pas retenue, les frais de participation perçus seront remboursés intégralement.

5.5 Les informations concernant l'année et le type du véhicule reprises sur le carnet d'immatriculation seront reprises sur les documents officiels de l'épreuve.

5.6 Les véhicules de la catégorie « REGULARITY » et « CHALLENGER » seront répartis dans les classes suivantes :

- Classe 1 : Les véhicules construits avant le 31 décembre 1950
- Classe 2 : Les véhicules construits entre le 1^{er} janvier 1951 et le 31 décembre 1960
- Classe 3 : Les véhicules construits entre le 1^{er} janvier 1961 et le 31 décembre 1968
- Classe 4 : Les véhicules construits entre le 1^{er} janvier 1968 et le 31 décembre 1984

Le comité organisateur se réserve le droit d'accepter quelques véhicules construits après 1984, (5 véhicules maximum).

5.7 Le départ sera refusé à tout véhicule qui:

- ne correspond pas à l'esprit d'époque.
- est en cours de restauration où a une corrosion trop apparente.
- n'est pas conforme au présent règlement.

6 - Normes techniques

6.1 Tous les véhicules doivent être en accord avec la réglementation de leur pays d'immatriculation ainsi qu'avec les normes techniques du présent règlement.

6.2 Le contrôle de conformité de pré-manifestation portera principalement sur la sécurité et la concordance avec les exigences des législations ainsi que sur l'apparence et l'authenticité.

6.3 Les appareils servant à mesurer la distance (Tripmaster, Brantz...etc) peuvent avoir un système d'affichage numérique (écrans LCD, LED et autre).

6.4 Les participants ne peuvent pas utiliser comme aide pendant la manifestation un équipement électrique ou électronique pour communiquer avec l'extérieur sauf en cas de force majeure (ordinateur, GSM).

6.5. Tout système informatique programmable, relié ou non à la voiture est interdit. Même si non utilisé, celui-ci devra être démonté de la voiture. Les systèmes 'type' Blunik, Chrysartec, Chronopist, Terratrip programmable et autres systèmes similaires sont formellement interdit.

En cas de présence de l'appareil dans la voiture : application d'une pénalité forfaitaire de 1000 points.

6.6 Pour ne favoriser personne, le road book sera distribué à tous les participants au même moment.

7 - Participation aux frais

7.1 Toute personne qui désire prendre part à la manifestation est invitée à renvoyer au secrétariat la demande de participation disponible sur <http://www.seasunrally.com/> (ou de s'inscrire On-Line sur le site internet). Pour être officialisée, l'inscription doit être accompagnée d'un paiement de **800** euros. Le solde doit être versé au plus tard pour le 30 juin 2026. Le nombre des participants étant limité à 60, les équipages ayant réglé une pré-inscription seront d'office retenus.

7.2 La participation aux frais pour deux personnes et une voiture tout compris en hôtel 4 étoiles, chambre Double ou Twin est de **5490** euros pour la catégorie « REGULARITY » ou « CHALLENGER » et **5320** euros pour la catégorie « TOURING » (sans prise de temps).

La participation aux frais pour deux personnes et une voiture tout compris en hôtel 3 étoiles, chambre Double ou Twin est de **4370** euros. (toutes catégories)

7.3 La participation aux frais comprend :

- Les prestations hôtelières du 20/09 au 25/09/2026
- L'assurance obligatoire : L'assurance comprend l'assurance responsabilité civile obligatoire pour le véhicule et ses occupants pendant la manifestation ainsi qu'une assistance juridique. Néanmoins les dégâts matériels entre participants ainsi que vos propres dégâts ne sont pas assurés.
- Un set de road-book.
- Le carnet de route.
- Deux plaques de l'événement.
- Les trophées et souvenirs.
- Un véhicule assistance mécanique.
- Le service véhicule balais / rapatriement à l'étape en cas de panne.

- Un véhicule transport bagages.
- Ainsi que tous les autres documents nécessaires.

Une assurance type Europe Assistance, Mondial assistance ou assimilé **est obligatoire** pour tous les concurrents.

7.4 Modalités de paiement :

La participation aux frais est payable par virement bancaire - **frais bancaire à charge des participants** - libellé en EURO (en mentionnant le nom du pilote en communication) au compte n° **BE43-636-3917801-01** de la banque NAGELMACKERS Place d'Armes à 5000 NAMUR –BELGIQUE au nom de la Transtunisienne Historique a.s.b.l.

Code BIC: BNAGBE-BB Code IBAN: BE 43-636-3917801-01

Mentionner les noms de l'équipage en communication.

7.5 La participation aux frais sera remboursée à concurrence de 80% des droits perçus si le concurrent se désiste par écrit avant le 1^{er} juin 2026. Après cette date plus aucun remboursement ne sera effectué. Néanmoins les cas particuliers pourront être examinés, à titre exceptionnel, le comité d'organisation pourrait octroyer un remboursement de 50% des frais déjà perçu.

8 - Déroulement de la manifestation

8.1 Départ

Le départ sera donné de minute en minute, au choix des participants dans une fourchette de temps communiquée par l'organisation avec priorité aux voitures les plus anciennes.

L'heure officielle de la manifestation est celle des horloges radio pilotées du système TRIPY.

8.2 Contrôle de vitesse

Des contrôles de vitesse pourront être organisés tout au long du parcours, principalement dans les traversées d'agglomérations, aux zones vitesses limitées mentionnées dans le road-book.

Ces contrôles pourront être effectués aussi bien par le comité organisateur, la police ou la gendarmerie.

Une tolérance de 30 % de la vitesse dépassée donnera lieu à un avertissement. Au delà de 30 %, des pénalités seront appliquées automatiquement.

8.3 Epreuves de régularité récréatives

Le système de prise de temps TRIPY permet de vérifier que les participants suivent la bonne route et respectent les limitations de vitesse imposées par le parcours et le code de la route.

Pour chaque épreuve de régularité, le concurrent recevra une vitesse moyenne en km/h. Il devra maintenir autant que possible cette vitesse jusqu'à l'arrivée de

l'épreuve de régularité. Il peut y avoir plusieurs arrivées dans le même tronçon de régularité.

L'arrivée d'une épreuve de régularité sera située dans une fourchette kilométrique qui sera renseignée au concurrent au départ de celle-ci ou dans le road-book.

9 - Parc de départ, de regroupement et de fin d'étape

L'organisation décline toute responsabilité pour d'éventuels dégâts occasionnés aux véhicules laissés dans les parcs, même si ceux-ci sont gardés.

10 - Service et ravitaillement

Les points de ravitaillement en carburant seront mentionnés dans le road-book

11 - Additifs et interprétation

11.1 Toutes les éventuelles modifications ou dispositions supplémentaires seront annoncées par des additifs, datés, numérotés et signés qui feront partie intégrante du présent règlement.

11.2 En cas d'interprétation différente, le texte rédigé en langue française fera foi.

11.3 Les briefings écrits et oraux font partie intégrante du règlement.

12 - Contrôle des documents

12.1 Le contrôle des documents se fera en un lieu et à une heure précisée par convocation.

12.2 Lors du contrôle des documents précédant la manifestation, l'équipage devra signer un document type "abandon de recours".

12.3 Le pilote et le navigateur devront être en possession, sous peine de se voir refuser le départ:

- de leur carte d'identité ou de leur passeport.
- de leur permis de conduire. Si le navigateur ne possède pas de permis de conduire, il mentionnera, avant sa signature, sur le formulaire type « Abandon de recours » : « Je m'engage sur l'honneur à ne conduire en aucune circonstance ».
- d'une attestation légalisée autorisant l'utilisation du véhicule si le pilote ou le copilote n'est pas propriétaire.

13 - Contrôle de conformité

13.1 Le contrôle de conformité se fera en un lieu et à une heure précisée par convocation.

13.2 Pour le contrôle de conformité, les numéros, les plaques de l'épreuve et les publicités de l'organisation devront être apposées sur le véhicule aux endroits définis.

13.3 Tous les points repris dans l'article 6 peuvent être contrôlés.

14 - Chronométrage Les prises de temps seront réalisées par le système TRIPY.

15 - Pénalités

15.1 Départ refusé

1. Véhicule ne répondant pas aux normes techniques.
2. Equipage ne répondant pas aux normes administratives.
3. Non paiement de l'entièreté des frais de participation.

15.2 Exclusion

1. Bloquer intentionnellement le passage aux autres concurrents. Se comporter d'une manière incompatible avec le fair-play.
2. Conduite dangereuse
3. Impolitesse ou menace envers un membre de l'organisation.
4. Vitesse excessive constatée par un membre de l'organisation.
5. Non respect de l'article 6.5

15.3 Pénalités routières

1. Étape non réalisée1800 pts
2. Contrôle de passage manquant 120 pts
3. Pénalisation forfaitaire par épreuve de régularité..... 450 pts
4. Non-réalisation d'une épreuve de régularité..... 450 pts
5. Pénalisation forfaitaire maximum par prise de temps pour retard en épreuve de régularité après calcul du coefficient d'ancienneté..... 60 pts
6. Par minute d'avance en épreuve de régularité 120 pts
7. Par prise de temps manquante en épreuve de régularité 60 pts
8. Pénalisation pour présence d'appareil interdit1000 pts

15.4 Coefficient d'ancienneté :

(*) Les pénalités pour retard feront l'objet d'une rectification par calcul tenant compte de l'âge de la voiture (coefficient d'ancienneté).

Exemple : Une BMW 328 de 1939 = 39 pts,
une BMW 2002 de 1972 = 72 pts.

15.5 JOKER

Tous les points d'arrivées des RT seront pris en compte pour le classement, à l'exception de deux Jokers par demi-journée dans une limite de 60 points par Joker, uniquement en cas de retard. (en cas de ralentissement du à un camion, tracteur, bus ...)

16 - Réclamations et appels

16.1 Seules les questions écrites et individuelles seront prises en compte.

16.2 Toute question concernant l'étape parcourue devra être présentée au responsable « relations concurrents » dans la demi-heure qui suit l'arrivée de l'équipage.

16.3 Toute questions concernant les résultats devra être présentée au responsable « relations concurrents », dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats officiels.

17 - Classements

17.1 A l'issue de l'épreuve seront établis plusieurs classements récompensant les équipages :

- classement général REGULARITY
- classement général CHALLENGER
- classement par classes REGULARITY + CHALLENGER

17.2 En cas d'ex-aequo, l'équipage de la voiture présentant la plus faible cylindrée sera proclamé vainqueur. Si l'égalité devait subsister, la victoire reviendrait à l'équipage de la voiture la plus ancienne.

18 – Trophées et souvenirs

18.1 Classement par Classe REGULARITY + CHALLENGER

1 ^{er} équipage	2 trophées
2 ^{ème} équipage	2 trophées
3 ^{ème} équipage	2 trophées

18.2 Classement général REGULARITY

1 ^{er} équipage	2 trophées
2 ^{ème} équipage	2 trophées
3 ^{ème} équipage	2 trophées
4 ^{ème} équipage	2 trophées
5 ^{ème} équipage	2 trophées

18.3 Classement général CHALLENGER

1 ^{er} équipage	2 trophées
2 ^{ème} équipage	2 trophées
3 ^{ème} équipage	2 trophées
4 ^{ème} équipage	2 trophées
5 ^{ème} équipage	2 trophées

18.4 Classement « Coupe des dames»

1 ^{er} équipage	2 coupes
2 ^{ème} équipage	2 coupes
3 ^{ème} équipage	2 coupes

18.5 Coupes Spécial Étape : 2 coupes par étape

18.6 Souvenirs : 2 souvenirs par équipage